

Les forces de l'ordre chargées, en Algérie, de réprimer la rébellion¹ entre 1954 et 1962 ont pratiqué la torture. Les rapports d'expertise médicale sont en fait les seules preuves acceptées. [...] Si presque tous les responsables politiques et militaires tiennent pourtant à dissimuler aux yeux de l'opinion l'existence de cette pratique dans les rangs des forces de l'ordre, s'ils tentent de maintenir le secret sur la torture, c'était qu'ils dissimulent aussi ainsi leur impuissance à contrôler l'interdiction. On pourrait penser que les Algériens ont la possibilité de parler et de raconter les sévices², que ceux-ci aient ou non laissé des traces, mais dans un contexte et sur un sujet où la parole d'un Algérien n'a pas de poids, c'est bien la trace matérielle qui seule peut faire foi. [...] Les témoignages sur les lieux de torture prouvent que les prisonniers trop abîmés sont souvent gardés au secret en attendant qu'ils se remettent ou soient soignés dans les lieux mêmes où ils ont été interrogés.